

DOCUMENT D'APPEL DE PROJETS

- Plan directeur
des équipements culturels
de la Ville de Sherbrooke



Service des loisirs, des sports
de la culture et de la vie
communautaire

Culture
et Communications

Québec 

Table des matières

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA CULTURE	2 - 5
2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX	6
3. DÉFINITIONS	
3.1 Admissibilité	7
3.2 Promoteur	7
3.3 Instigateur	7
3.4 Projets d'équipements culturels	7
4. TRAITEMENT DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS	
4.1 Étapes de traitement des projets	8
4.2 Critères d'évaluation des projets	9
5. FORMULAIRE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS	
5.1 Présentation du promoteur ou de l'instigateur	11
5.2 Présentation du projet	13- 25
6. COLLABORATEURS À LA RÉALISATION	27
ANNEXE : Cheminement d'un projet d'équipements culturels	29

Les dénominations d'individus englobent le féminin et le masculin dans le seul but d'alléger la présentation de cette publication.

1 MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA CULTURE

Une tradition de bâtisseurs

Il y a à Sherbrooke un parc d'équipements culturels enviable. Il témoigne d'une tradition culturelle bien ancrée chez nous, comme en fait foi la brochure *Histoire culturelle* ⁽¹⁾ de la ville de Sherbrooke qu'a rédigée, à titre de document d'appoint à la politique culturelle adoptée le 17 mars 2003, M. Antoine Sirois.

L'histoire des grands comme des petits faits et gestes de l'humanité ne s'apparente jamais à un long fleuve tranquille. Dans tous les domaines, il y a des avancées spectaculaires, des périodes de stagnation, des reculs et des relances. L'implantation d'équipements culturels à Sherbrooke, comme partout ailleurs au Québec, a connu ces différentes phases d'évolution imposées par une conjoncture sociale, économique, politique et culturelle en perpétuelle transformation. Sur ce sujet de la conjoncture, M. Sirois rappelle, dans la brochure mentionnée plus haut, un tournant politique majeur qui a contribué à rendre celle-ci favorable à l'édification d'équipements culturels au Québec. Ce tournant, c'est l'apport des villes et des municipalités au développement de la culture dans toute sa diversité : *Les interventions actives, constantes et structurées des villes dans le développement culturel est un phénomène relativement récent. Elles remontent surtout aux années 1960 pour ensuite croître et se généraliser dans les années 1980 et 1990* ⁽²⁾.

Nous savons aujourd'hui qu'à la suite de cette prise en charge rehaussée du développement culturel par le secteur public, notamment au niveau municipal, la construction de lieux à vocation culturelle au Québec a connu une forte progression, soit au cours des 25 dernières années.

(1) *Histoire culturelle Sherbrooke, ville de culture*, synthèse historique rédigée par M. Antoine Sirois avec le concours de M. André Tessier, publication de la Ville de Sherbrooke, mai 2003, 76 p.

(2) *op. cit.*, p. 60.

L'exemple de Sherbrooke

En 1983, Sherbrooke fut la première ville au Québec à se doter d'une politique culturelle. Dans la foulée de cette réalisation marquante, elle adopta, en 1987, un Plan directeur des équipements culturels. Ce Plan, élaboré à la suite de consultations menées auprès du milieu culturel et de la population, annonçait le début d'une ère nouvelle à Sherbrooke. En effet, quelque 25 années plus tard, on constate que sa mise en application a considérablement transformé l'image du centre-ville qui table, depuis les années 1980, sur sa vocation de pôle culturel pour se développer. Aussi, la Ville, en partenariat la plupart du temps avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, y a concentré ses investissements en matière de nouveaux équipements culturels.

Dès lors, conformément au Plan établi en 1987 (mis à jour en 1999), on a vu s'implanter ou se relancer au centre-ville :

- la bibliothèque Éva-Senécal;
- le Musée des beaux-arts de Sherbrooke;
- le Centre d'interprétation de l'histoire de Sherbrooke;
- le Musée de la nature et des sciences;
- le Théâtre Granada.

Il ne manque à cette liste que le Centre de production des arts de la scène dont la réalisation figurait dans le Plan. Ce sera chose faite très bientôt puisqu'il est assuré que le Centre des arts de la scène Jean-Besré sera érigé au coin des rues Aberdeen et du Dépôt en 2006. La Ville a également contribué à la rénovation de la Salle Maurice-O'Bready du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke où sont présentés les grands noms du monde du spectacle de même que les productions à grand déploiement.

Ces investissements de plusieurs millions de dollars ont eu l'effet escompté : selon les données fournies par le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Sherbrooke figurait, en 2002, au deuxième rang au Québec pour la participation de ses citoyens aux activités culturelles, avant Montréal et après Québec ⁽³⁾.

(3) Garon, Rosaire, *La culture de ville en ville indicateurs de participation aux activités culturelles*, ministère de la Culture et des Communications, document dactylographié, 16 p., Colloque les Arts et la Ville, Sherbrooke, octobre 2002.

Nouvelle réalité, nouveau plan

À l'occasion de l'élaboration de sa politique culturelle, la Ville a pris acte du fait que le Plan directeur des équipements culturels de l'ancienne Ville de Sherbrooke était à toute fin pratique complété et s'est engagée, conséquemment, à (...) *préparer un nouveau plan directeur en regard de la réalité actuelle de la Ville* ⁽⁴⁾.

Effectivement, la réalité culturelle actuelle, découlant du regroupement municipal de 2002, a considérablement changé la donne et, de ce fait, ouvre une perspective nouvelle en matière d'ajouts d'équipements culturels sur le territoire de la ville. Aussi, la politique culturelle est claire sur ce sujet : (...) *le regroupement municipal impose à présent d'établir une adéquation nouvelle entre les équipements culturels et les besoins collectifs, notamment ceux de proximité* ⁽⁴⁾.

Il est donc acquis que les travaux qui sont menés, en vue de l'adoption, par la Ville, d'un plan directeur des équipements culturels pour les dix prochaines années, tiennent compte des données suivantes :

- la politique culturelle de la Ville;
- les compétences dévolues aux différentes instances municipales, notamment les arrondissements, concernées par l'implantation d'équipements culturels;
- l'établissement de partenariats, le cas échéant.

(4) *Politique culturelle Sherbrooke, ville de culture*, publication de la Ville de Sherbrooke, mai 2003, p. 22.

Un processus éprouvé

En procédant par appel de projets, le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire réitère une approche gagnante. En effet, outre que cette façon de faire a donné d'excellents résultats en 1987, les principes qui sous-tendent cette méthode demeurent tout aussi valables aujourd'hui :

- rigueur administrative;
- transparence de la démarche;
- concertation étendue;
- soutien aux promoteurs;
- efficience du Plan directeur des équipements culturels.

Le présent document a été préparé à l'intention des promoteurs et des instigateurs de projets d'équipements culturels. Ceux-ci y trouveront l'ensemble des renseignements utiles à la préparation de leur dossier ainsi que la description du traitement administratif qui sera appliqué aux projets qui seront soumis. Ce document sert donc à la fois de guide de rédaction d'un projet et d'outil de gestion pour l'analyse des dossiers qui seront présentés.

Un projet conséquent

À l'exemple des projets de développement qui se sont réalisés depuis trois ans sous la responsabilité du comité de la culture, l'établissement d'un plan directeur des équipements culturels est un des moyens d'accomplissement de la mission culturelle que la Ville s'est donné, à savoir : (...) *faciliter l'accès à la culture à tout citoyen désireux d'en bénéficier* ⁽⁵⁾.

La présidente du comité de la culture,


Chantal L'Espérance

(5) *Politique culturelle Sherbrooke, ville de culture*, publication de la Ville de Sherbrooke, mai 2003, p. 13.

2 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Par la présente démarche, la Ville de Sherbrooke souhaite se doter d'un outil de planification en matière d'équipements culturels. Cet outil, qui couvrira un horizon de dix ans, concernera la construction de nouveaux lieux, l'aménagement de lieux existants, l'ajout d'équipements spécialisés, et ce, sur l'ensemble du territoire de la ville.

S'inscrivant dans la démarche entreprise avec la mise en application de sa politique culturelle, la Ville de Sherbrooke élabore un plan directeur des équipements culturels en visant l'atteinte des objectifs suivants :

- inventorer les besoins en matière d'équipements culturels;
- établir une adéquation nouvelle entre les équipements culturels et les besoins collectifs, notamment ceux de proximité (c'est-à-dire desservant majoritairement les citoyens de l'arrondissement où se trouve l'équipement);
- favoriser la mise à niveau ou l'implantation d'équipements culturels de qualité pour la pratique professionnelle.

Et ce, en vue de faciliter l'accès à la culture à tout citoyen désireux d'en bénéficier.

3 DÉFINITIONS

3.1 Admissibilité

Tout organisme ou regroupement d'organismes légalement constitués (notamment les corporations, les sociétés, les coopératives, les institutions d'enseignement, la Ville de Sherbrooke et ses arrondissements) qui répond à la définition de promoteur ou d'instigateur, et dont le projet se réaliserait sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, peut soumettre un projet d'équipements culturels.

3.2 Promoteur

Par promoteur, nous entendons :

L'initiateur d'un projet d'équipements culturels à vocation publique ⁽¹⁾, chargé de sa réalisation et qui investit une somme représentant un minimum de 10 % des coûts.

3.3 Instigateur

Par instigateur, nous entendons :

L'initiateur d'un projet d'équipements culturels à vocation publique ⁽¹⁾, qu'il soumet en vue d'inciter un organisme ou un regroupement d'organismes à en devenir le promoteur.

3.4 Projet d'équipements culturels

Par projet d'équipements culturels, nous entendons :

La construction d'un nouveau lieu, l'aménagement d'un lieu existant, l'ajout d'équipements culturels spécialisés à vocation publique ⁽¹⁾, sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, rencontrant les objectifs généraux et dont le budget de réalisation est supérieur à 50 000 \$.

(1) : Les projets d'équipements culturels de nature commerciale (à but lucratif) ne sont pas admissibles.

4 TRAITEMENT DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Un comité consultatif – formé de M^{mes} Chantal L'Espérance, présidente du comité de la culture, Diane Pelletier, directrice de la Direction régionale de l'Estrie du ministère de la Culture et des Communications du Québec, Gertrude Savoie, directrice générale du Conseil de la culture de l'Estrie, et de MM. Marc Latendresse, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke, et Pierre Auger, directeur de l'arrondissement de Brompton, – entendra en audience publique les promoteurs et instigateurs de projets et acheminera par la suite au comité de la culture ses avis sur la pertinence de chacun des projets soumis à son attention.

Il est à noter que le Plan directeur des équipements culturels de la Ville de Sherbrooke n'indiquera aucune priorité en ce qui a trait à la réalisation des différents projets qui y figureront. En effet, la rapidité de concrétisation des projets dépendra nécessairement de la conjoncture qui sera influencée, favorablement ou défavorablement, par différents facteurs, notamment l'implication des promoteurs, la capacité financière des partenaires sollicités et l'urgence de la problématique à résoudre.

4.1 Étapes de traitement des projets d'équipements culturels

- Appel des projets (mi-février 2005).
- Réception des projets (mi-février – mi-avril 2005) (date limite 22 avril 2005).
- Vérification de l'admissibilité des projets d'équipements culturels et suivi auprès des promoteurs ou des instigateurs (mi-février – fin avril 2005).
- Présentation des projets d'équipements culturels par les promoteurs ou les instigateurs au comité consultatif (début mai 2005).
- Formulation d'avis sur les projets à l'intention du comité de la culture de la Ville de Sherbrooke par le comité consultatif (fin mai 2005).

- Proposition par le comité de la culture, tenant compte des avis reçus, d'un plan directeur des équipements culturels aux instances décisionnelles de la Ville de Sherbrooke (fin juin 2005).
- Adoption par le conseil municipal du Plan directeur des équipements culturels ⁽¹⁾ (août 2005).

4.2 Critères d'évaluation des projets d'équipements culturels

- La pertinence de la problématique.
- L'adéquation entre l'équipement culturel projeté et la problématique.
- Le réalisme des coûts et du montage financier.
- Les appuis manifestés au projet.
- L'impact prévisible du projet sur l'accès des citoyens à la culture.

(1) : La décision de la Ville de Sherbrooke sur les projets d'équipements culturels est sans appel.

5.1 Présentation du promoteur ou de l'instigateur

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Courrier électronique : _____

Site Internet : _____

Statut juridique de l'organisme : _____

Année d'incorporation : _____

Nom de la personne responsable du dossier : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Votre organisme représente-t-il un regroupement d'organismes? :

Oui Non

Si oui, inscrivez le nom des organismes qui sont partie prenante du projet et leur statut juridique :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Prière de joindre une lettre de chacun des organismes attestant leur participation au projet.

L'organisme ou le regroupement d'organismes s'identifie à titre de :

Promoteur **Instigateur**

6 COLLABORATEURS À LA RÉALISATION

SUPERVISION

M. Yves Masson,
chef de la Division de la culture et de la bibliothèque

CHARGÉ DE PROJET

M. Mario Trépanier,
directeur de Summum communications

COMITÉ DE SOUTIEN

M^{me} Diane Pelletier,
directrice de la Direction régionale de l'Estrie du ministère de la Culture et des Communications
du Québec

M^{me} Gertrude Savoie,
directrice générale du Conseil de la culture de l'Estrie

M. Marc Latendresse,
directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

M. Pierre Auger,
directeur de l'arrondissement de Brompton

SECRETARIAT DU COMITÉ

M^{me} Marie Ferland,
agente de communication chez Summum communications

PARTICIPANTS AU TEST D'EFFICIENCE DU DOCUMENT

M. Michel G. Côté,
codirecteur artistique du Petit Théâtre de Sherbrooke

M. Guy Létourneau,
président de la Société de généalogie des Cantons de l'Est

M. Roger De Grandmont,
président de La Grande virée artistique

M^{me} Sarah Channell,
chef de la Section des loisirs et du milieu de vie de l'arrondissement de Lennoxville

M^{me} Sylvie Luce Bergeron,
membre du conseil d'administration du Conseil de la culture de l'Estrie

RÉVISION DES TEXTES

M^{me} Isabelle Gauthier,
coordonnatrice à l'information et réviseuse de la Division des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Graphic-art

IMPRESSION

Imprimerie Sherbrooke

PRODUCTION

Division de la culture et de la bibliothèque

ANNEXE : CHEMINEMENT D'UN PROJET D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Le cheminement habituel d'un projet d'équipements culturels traverse trois grandes étapes : l'idéation, la conceptualisation et la réalisation. Si l'état d'avancement du projet vous permet de répondre aux éléments des étapes de conceptualisation ou de réalisation (voir plus bas), joindre les renseignements pertinents en annexe à la présentation du projet d'équipements culturels.

Étape 1 : Idéation

(Voir formulaire de présentation - section 5)

- Les éléments de cette étape sont identifiés dans le formulaire de présentation d'un projet d'équipements culturels à la section 5 de ce document.

Étape 2 : Conceptualisation

Concept préliminaire (avant-projet)

- Relevé des besoins à satisfaire par l'équipement projeté.
- Esquisse de l'équipement culturel.
- Évaluation budgétaire des coûts (budget *pro forma*).
- Montage financier détaillé (répartition des charges financières).
- Cadre de gestion (une fois l'équipement en place)
 - Responsabilité et gestion de l'équipement (principes généraux).
 - Estimation des frais de fonctionnement annuel (identification des sources de financement).
 - Acceptation du projet par tous les partenaires (confirmation de financement).

Étape 3 : Réalisation

Concept détaillé du projet (en vue de sa réalisation)

- Choix des professionnels.
- Plans et/ou devis détaillés avec évaluations financières.
- Appel d'offres (choix de l'entrepreneur général et/ou des fournisseurs).
- Mise en chantier (coordination des travaux et/ou acquisitions).



Service des loisirs, des sports
de la culture et de la vie
communautaire

Division de la culture et de la bibliothèque,
420, rue Marquette, local 133, Sherbrooke
(Québec) J1H 1M4

